441 (2025-2026) — N° 2

PARLEMENT WALLON

SESSION 2025-2026

19 JANVIER 2026

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

visant à renforcer la promotion touristique du folklore wallon en Belgique et à l'étranger *

déposée par

Mme Desalle, MM. Chintinne, Resinelli,
Mme Bluge, MM. J.-P. Bastin et Soupart

RAPPORT

présenté au nom de la Commission du tourisme et du patrimoine

par

Mme Gysen

3e session de la XIIe législature
* Voir Doc. **441** (2025-2026) – No 1
CRIC (2025-2026) – N° 78

site web : www.parlement-wallonie.be
courriel : courriel@parlement-wallonie.be

SOMMAIRE

I. Résumé 3

II. Procédure 3

III. Exposé de Mme Desalle et M. Chintinne, co-auteurs de la proposition de résolution 3

IV. Discussion générale 5

V. Vote sur l'ensemble 9

VI. Rapport 10

VII. Texte adopté par la Commission 11

Pour compléter son information, le lecteur peut consulter le compte rendu intégral qui fait foi quant au contenu des interventions ainsi que les enregistrements audiovisuels de la réunion qui sont découpés en podcasts. Ils sont consultables via le lien suivant : https://parlwal.be/49UHpOL.

Mesdames,

Messieurs,

Votre Commission du tourisme et du patrimoine a examiné la proposition de résolution visant à renforcer la promotion touristique du folklore wallon en Belgique et à l'étranger (Doc. 441 (2025-2026) N° 1), déposée par Mme Desalle, MM. Chintinne, Resinelli, Mme Bluge, MM. J.-P. Bastin et Soupart.

I. RÉSUMÉ

La présente proposition de résolution vise à demander au Gouvernement wallon de promouvoir davantage les manifestations folkloriques emblématiques, afin d'accroître le tourisme dans la Région. Elle demande également qu'une évaluation spécifique du tourisme lié au folklore soit réalisée afin de mesurer son impact et d'orienter les actions futures.

À l'unanimité des membres, votre Commission recommande l'adoption de la proposition de résolution par l'assemblée.

II. PROCÉDURE

En date du 29 décembre 2025, Mme Desalle, MM. Chintinne, Resinelli, Mme Bluge, MM. J.-P. Bastin et Soupart ont déposé une proposition de résolution visant à renforcer la promotion touristique du folklore wallon en Belgique et à l'étranger (Doc. 441 (2025-2026) N° 1).

Elle a été envoyée en Commission du tourisme et du patrimoine le 7 janvier 2026.

La Commission s'est réunie le 19 janvier 2026.

Ont participé aux travaux : Mme Bluge (Présidente), M. Chintinne, Mme Desalle, MM. Dupont, Gardier, Mmes Gysen (Rapporteuse), Muratore, Pécriaux, Roberty, M. Soupart.

Ont assisté aux travaux : Mme Cremasco.
Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite enfance.

III. EXPOSÉ DE MME DESALLE ET M. CHINTINNE, CO-AUTEURS DE LA PROPOSITION DE RÉSOLUTION

Mme Desalle souligne que le folklore wallon constitue un patrimoine vivant d'une richesse exceptionnelle dont l'importance n'est plus à démontrer : carnavals, grands feux, ducasses, marches folkloriques de l'Entre-Sambre-et-Meuse, processions, grands tours, et bien d'autres manifestations rythment la vie des territoires wallons. Chaque localité perpétue fièrement ses traditions, depuis des siècles pour certaines, qui sont le reflet des identités locales.

Elles savent également évoluer avec leur temps, avec par exemple des réflexions autour d'une meilleure intégration des femmes dans les différents comités organisateurs du folklore. Ces manifestations folkloriques jouent un rôle essentiel pour le vivre ensemble, particulièrement dans un contexte marqué par la polarisation de la société et par des tensions géopolitiques qui affectent le quotidien. Elles rassemblent non seulement de nombreux participants, mais également un public très large. A titre d'exemple, le carnaval de Binche mobilise chaque année environ 1 400 acteurs et attire plus de 150 000 visiteurs, tandis que l'ensemble des marches folkloriques de l'Entre- Sambre-et-Meuse rassemblent plus de 15 000 marcheurs et des milliers de spectateurs dans chaque ville ou village.

Plusieurs de ces folklores sont inscrits au patrimoine culturel immatériel de la Fédération Wallonie-Bruxelles, comme le goûter matrimonial d'Écaussinnes, le carnaval de Malmedy, le Laetare de Fosses-la-Ville, le Grand Feu de Barbençon ou encore le car-

naval de Florenville. Certains bénéficient également d'une reconnaissance par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), parmi lesquels le carnaval de Binche, les géants et dragons processionnels, les marches de l'Entre-Sambre-et-Meuse ou les joutes sur échasses de Namur. Cette reconnaissance internationale est particulièrement importante. Elle accroît la visibilité de ces traditions, encourage leur sauvegarde active et promeut les valeurs de respect des droits humains et de dialogue entre les communautés.

Dans cette proposition de résolution, l'intervenante souhaite avant tout mettre en avant l'atout majeur que constitue le folklore pour le tourisme en Wallonie. Il incarne une authenticité à laquelle chaque visiteur est invité à prendre part. Ces événements sont autant d'occasions de découvrir des histoires, des pratiques culturelles, des costumes et des savoir-faire uniques ainsi que de partager des moments festifs ouverts à tous et de rencontrer les habitants.

Comme cela est rappelé régulièrement au sein de la Commission du tourisme et du patrimoine, le tourisme est un vecteur économique à part entière. En Wallonie, il représente quelque 8 milliards d'euros de chiffre d'affaires, 4 % de la valeur ajoutée brute régionale et près de 65 000 emplois. Le folklore constitue une composante importante générant une activité économique significative pour de nombreux acteurs locaux, commerçants, établissements HORECA, artisans spécialisés, on peut penser par exemple au seul sabotier belge situé à Binche, aux louageurs de costumes ou encore aux fabricants et réparateurs d'accessoires folkloriques. Pour certains, ces événements représentent une part essentielle de leur chiffre d'affaires annuel.

Les événements folkloriques wallon attirent un public nombreux. Si la majorité des spectateurs sont Wallons, des visiteurs venus de toute la Belgique et de l'étranger participent également à ces manifestations. Le potentiel touristique de ces événements folkloriques pourrait toutefois être renforcé, générant ainsi davantage de retombées économiques. Ce constat est confirmé par l'étude de la stratégie Tourisme 2030, réalisée en 2021 par le cabinet de conseil Roland Berger, en collaboration avec le Commissariat général au Tourisme et VisitWallonia. Cette étude identifie l'axe « Authenticité, folklore, culture et patrimoine » comme un levier prometteur, complémentaire à l'axe déjà bien établi « Nature et évasion ». Elle souligne que la Wallonie se distingue clairement de ses régions voisines par la richesse de son folklore et de ses festivals. La valorisation de cet axe permettrait de fidéliser davantage les touristes belges, d'attirer un public international plus large et de prolonger la durée des séjours, notamment durant des périodes de moindre affluence, au bénéfice des hébergements de l'HORECA et des attractions touristiques locales. Ces considérations trouvent un écho dans la Déclaration de politique régionale (DPR).

Fort de ces constats et afin de capitaliser pleinement sur le folklore wallon comme vecteur d'attractivité et de rayonnement au-delà des frontières régionales, il apparaît indispensable d'intensifier la promotion des manifestations traditionnelles emblématiques, tant en Belgique qu'à l'étranger. Les politiques doivent davantage soutenir le folklore et l'intégrer plus étroitement encore dans la stratégie touristique régionale. Derrière ces traditions folkloriques, ce sont avant tout des liens humains qu'il convient de préserver, de valoriser et de partager. Pour la Région wallonne, il s'agit de s'appuyer sur VisitWallonia et sur les organismes touristiques qu'elle soutient en renforçant toutes les synergies possibles. Ainsi, les citoyens pourraient également être davantage associés à la mise en valeur de leur folklore.

Enfin, une évaluation spécifique du tourisme lié au folklore permettrait d'en mesurer l'impact et d'orienter les actions futures.

Concrètement, la proposition de résolution formule huit demandes à l'attention du Gouvernement wallon. La première demande est globale et vise à renforcer la promotion touristique du folklore wallon en Belgique et à l'étranger, afin d'en accroître la visibilité et les retombées économiques. Il est demandé à VisitWallonia qu'elle intensifie la promotion et l'identité authentique, accueillante et conviviale de la Wallonie à travers les événements folkloriques, en particulier ceux à fort impact médiatique et économique. Il est également demandé que des campagnes de grande ampleur, à l'image de la campagne « Fin de l'hiver » menée en 2025, soient multipliées et amplifiées en mobilisant l'ensemble des canaux de communication pertinents. Il est essentiel que les maisons du tourisme, en collaboration avec les offices du tourisme, renforcent la promotion des événements folkloriques représentatifs de leurs territoires, en diffusant clairement leurs dates et en favorisant leur mise en réseau avec les acteurs touristiques, associatifs et économiques locaux.

Il est également nécessaire d'évaluer plus précisément le tourisme lié au folklore wallon, notamment en intégrant des rubriques spécifiques dans les enquêtes de l'Observatoire wallon du tourisme et en mobilisant les données collectées par VisitWallonia. La résolution propose également d'inclure les citoyens dans la promotion touristique de leur folklore. En effet, une personne sur cinq interrogée dans le cadre de l'enquête sur la perception du tourisme, réalisée par l'Observatoire wallon du tourisme, souhaite s'impliquer davantage dans le développement touristique de sa commune : 42 % souhaiteraient être associées aux outils de promotion, tandis que 12 % envisagent un engagement bénévole dans le développement touristique.

En outre, 20 % des répondants encouragent les échanges culturels et 20 % désirent également contribuer à la préservation et à la valorisation de la culture locale.

Dans ce contexte, la création d'un concept d'ambassadeurs du folklore de Wallonie pourrait être envisagée, à l'image des jeunes ambassadeurs du patrimoine en France. Ces ambassadeurs, engagés par une charte et disposant d'outils adaptés, pourraient contribuer activement à la promotion et à la valorisation du patrimoine immatériel wallon.

Enfin, il est essentiel d'analyser l'opportunité d'un soutien renforcé aux événements folkloriques wallons et de consolider les synergies avec la Fédération Wallonie-Bruxelles. Faire du folklore un véritable levier de rayonnement pour la Wallonie ainsi que valoriser da-

vantage la fierté wallonne et le vivre-ensemble, c'est se créer de belles émotions et du lien social, tout en tout en ayant une portée économique locale.

M. Chintinne souligne que le folklore wallon ne se restreint pas à une notion d'héritage culturel mais qu'il s'agit d'un véritable moteur économique pour la Wallonie. Chaque année, des centaines de milliers de personnes se déplacent afin d'assister aux carnavals, aux Marches folkloriques de l'Entre-Sambre-et-Meuse ou encore aux ducasses. Cette affluence de spectateurs et de touristes engendre des retombées considérables pour l'HORECA, le tourisme au sens large, ses hébergements et ses attractions, et les commerces. C'est ainsi une vaste part de l'économie qui est concernée par le folklore wallon.

Alors que le tourisme représente 8 milliards d'euros de chiffre d'affaires en Wallonie, soit 4,4 % de la valeur ajoutée brute, et de nombreux emplois, il est indéniable que le folklore constitue un levier stratégique qu'il faut valoriser. Les chiffres indiquent le succès de ce folklore : 150 000 spectateurs à Binche, 230 000 participants au 15 août à Liège et 15 000 marcheurs de l'Entre-Sambre-et-Meuse. Ces organisations sont parfois inscrites au patrimoine immatériel de l'UNESCO et concernent tant les publics belge qu'international. Cependant, il faut reconnaître que leur potentiel reste sous-valorisé. Ainsi, il est nécessaire de favoriser la promotion du folklore en Belgique et à l'étranger. Cela peut se concrétiser en s'appuyant sur des institutions, telles que VisitWallonia, les maisons du tourisme et les acteurs locaux.

En outre, les citoyens peuvent être associés à la promotion du folklore régional. En effet, quand 67 % des citoyens se disent fiers de leur commune et quand une personne sur cinq souhaite contribuer au développement touristique, le concept d'ambassadeur du folklore de Wallonie proposé se présente avec logique. Ce concept permettrait de structurer et de valoriser l'engagement des citoyennes et citoyens de Wallonie qui souhaitent partager les traditions locales et participer à des actions de promotion. Ce réseau d'ambassadeurs en relais humain permettrait de renforcer la visibilité des organisations folkloriques et d'amplifier leurs effets économiques en Wallonie, tout en créant des ponts entre les territoires et les folklores régionaux.

En combinant une promotion institutionnelle déjà en place à une mobilisation citoyenne via le concept d'ambassadeur à établir, la Wallonie peut défendre et bénéficier des effets du moteur du développement touristique et économique de son folklore. C'est une opportunité à saisir afin de faire rayonner ses traditions. Les acteurs locaux seront ainsi soutenus et l'attractivité de la Wallonie étayée.

IV. DISCUSSION GÉNÉRALE

1. Questions et observations des membres

Mme Roberty souligne que l'examen de cette proposition de résolution coïncide avec le début de la saison des carnavals qui animent déjà plusieurs territoires. Si cette concomitance peut naturellement s'expliquer par l'actualité festive, la lecture attentive de la résolution interroge toutefois sur l'objectif réellement poursuivi. Elle se demande s'il s'agit avant tout d'inviter le Gouvernement à renforcer de manière structurelle le soutien au folklore wallon ou davantage de saisir l'occasion d'un moment médiatique pour affirmer une présence politique autour de cette thématique.

Elle rappelle avoir interrogé Mme la Ministre en février 2025, sur les actions développées pour promouvoir les carnavals. En mai 2025, Mme Desalle l'interrogeait à son tour sur la promotion touristique du folklore et en juin 2025 M. Chintinne s'inquiétait de la promotion touristique des Marches de l'Entre-Sambre-et-Meuse. À la lecture des réponses apportées par Mme la Ministre, bien que membre de l'opposition, le Groupe PS était rassuré sur l'action de VisitWallonia et de Mme la Ministre pour assurer la promotion des événements touristiques wallons. L'intervenante fait part de sa surprise quant au dépôt de cette résolution qui sous-entend que Mme la Ministre ne ferait peut-être pas assez ou pourrait faire plus en matière de promotion touristique des activités folkloriques.

Actuellement, comme l'a rappelé Mme la Ministre en février 2025, afin de promouvoir les carnavals notamment, mais aussi d'autres événements, VisitWallonia réalise déjà des campagnes de promotion, tant en Belgique qu'à l'étranger, des partenariats médiatiques avec des médias locaux et internationaux, la participation à des événements et des salons pour promouvoir les carnavals wallons, la réalisation de communiqués de presse et d'interviews spécifiques en amont du congé de détente, la mise en avant des carnavals wallons et le site web de VisitWallonia grâce à des pages qui leur sont spécifiquement dédiées, la présence et la promotion sur les réseaux sociaux. VisitWallonia est aussi active sur Facebook, sur Instagram, et partage des publications régulières, des *stories* et des vidéos en direct pour maintenir l'intérêt des abonnés et attirer de nouveaux visiteurs. Ces actions sont déjà bien implantées.

La résolution invite le Gouvernement à encourager les maisons du tourisme et les offices du tourisme à promouvoir les événements folkloriques représentatifs de leur territoire et à inclure dans leur stratégie de communication la promotion d'événements folkloriques représentatifs du territoire wallon, en veillant à utiliser

tous les canaux de communication adéquats. Mme Roberty fait remarquer qu'à la lecture des réponses apportées par Mme la Ministre, cela se fait déjà.

Mme Roberty considère que la demande numéro 7 reste vague, peut-être même contradictoire avec les objectifs que s'est fixés le Gouvernement en matière de réduction des dépenses publiques et de réduction des subventions facultatives. Elle demande ce que recouvrent les termes « soutenir de manière renforcée les événements folkloriques wallons » et s'il s'agit d'octroyer de nouveaux subsides.

En ce qui concerne la demande numéro 8 relative au renforcement des synergies entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Wallonie en matière de patrimoine immatériel, Mme Roberty dit en comprendre l'esprit. Mme la Ministre indiquait d'ailleurs à Mme Desalle que s'il n'existe pas de dispositif de synergie spécifiquement formalisé avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, les services de VisitWallonia entretiennent néanmoins des contacts réguliers avec Wallonie-Bruxelles International (WBI) afin d'assurer la promotion conjointe des produits touristiques et culturels wallons, tant en Belgique qu'à l'international.

Dans ce contexte, cette demande apparaît toutefois, pour le Groupe socialiste, en deçà des engagements pris par le Gouvernement et par la majorité dans la Déclaration de politique régionale (DPR) 2024-2029. En effet, celle-ci prévoit, en matière de patrimoine immatériel, un transfert de compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles vers la Région wallonne. Dès lors, l'intervenante s'interroge sur la portée de la demande formulée. Elle demande s'il faut y voir une inflexion de la position de la majorité, qui privilégierait de simples mécanismes de synergie, plutôt qu'un transfert effectif de compétences tel qu'annoncé dans la DPR 2024-2029.

Le texte suppose que renforcer la promotion du folklore entraînera mécaniquement plus de touristes, plus de longs séjours, plus de retombées économiques. Toutefois, faute d'évaluation, rien n'indique réellement dans le texte ni dans les réponses apportées en 2025 par Mme la Ministre que la demande internationale est sous-exploitée et que des actions menées par la Ministre et VisitWallonia sont insuffisantes. Dès lors, elle demande comment les auteurs évaluent le manque d'attractivité du folklore wallon à l'international.

Elle fait remarquer que rien n'indique non plus que la faible fréquentation que connaîtraient les activités folkloriques soit liée à un manque de promotion par la Wallonie. D'autres freins, comme la disponibilité d'hébergements touristiques, le coût du séjour et l'attrait ou le manque d'attrait pour le folklore local, peuvent également être des sources d'une fréquentation internationale plus faible.

Les auteurs rappellent l'impact économique du folklore pour l'artisanat local. Pourtant, alors que le savoir-faire tend à disparaître et que certains acteurs économiques, comme les louageurs, éprouvent des difficultés, elle souligne que la majorité ne propose aucune piste de soutien alors que sans eux, le folklore ne pourrait exister. Elle demande donc les raisons du choix de proposer le seul renforcement du volet touristique et non du volet économique.

Elle fait remarquer que le carnaval de Binche est entré Patrimoine de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le 7 novembre 2003 et non en 2008 comme cela est indiqué dans le développement de la proposition de résolution.

Enfin, elle demande ce qu'il faut imaginer derrière le rôle d'ambassadeur, à quoi cette fonction va-t-elle servir et comment elle sera mise en place.

M. Dupont explique que, par son fonctionnement qui est collectif, le folklore joue effectivement un rôle essentiel pour la culture et pour la cohésion sociale. Il est donc logique d'avoir envie de soutenir toute aide qui viserait à maintenir et développer les manifestations folkloriques en Wallonie.

Cependant il s'interroge sur la portée structurelle de cette résolution. Il entend illustrer ce qui se passe sur le terrain.

Le premier exemple est celui de Jemappes où il existe cinq sociétés différentes de Gilles. Jusqu'à présent, lorsqu'elles souhaitaient louer une salle communale, cela se faisait gratuitement. À partir de 2026, elles devront payer plusieurs centaines d'euros pour l'utilisation des salles communales qu'elles pouvaient avant utiliser gratuitement. La raison est l'interdiction de la gratuité des salles communales décidée dans le cadre du plan Oxygène que le Ministre Desquesnes impose aux communes.

Les communes sont donc sommées par le Gouvernement MR-Les Engagés d'aller chercher de l'argent là où c'est possible.

Le deuxième exemple concerne le Tour de la Madeleine à Jumet qui est une marche folklorique qui remonte à plus de 600 ans. Elle rassemble des costumes religieux, militaires, folkloriques et a été reconnue Patrimoine culturel immatériel de l'humanité par l'UNESCO en 2012. Lors du conseil communal de décembre à Charleroi, la majorité PS-Les Engagés a décidé d'appliquer un budget d'austérité, conformément une fois de plus aux exigences du plan Oxygène du Ministre Desquesnes. En conséquence, l'association sans but lucratif (ASBL) organisatrice du Tour de la Madeleine voit ses subsides diminuer de 15 % en 2026 et de 25 % en 2027 tandis que la mise à disposition du matériel communal (barrières, chapiteaux, tentes) devient aussi payante.

Il déclare à l'intention des partis de la majorité MR-Les Engagés, que c'est bien de voter des résolutions qui, théoriquement, défendent le folklore mais il demande quelle en est l'utilité si, dans la pratique, ces mêmes partis coupent les vivres aux communes les empêchent de soutenir le folklore local.

Mme Cremasco souligne que le folklore est vivace et qu'il est important pour tous les Wallons et Wallonnes. Le folklore est aussi structurellement constructif pour toute la Wallonie. L'importance de la valeur économique du folklore a été soulignée mais elle rappelle que le folklore est surtout important à la base pour le lien social qu'il crée et tout ce qu'il permet en termes de convivialité, ainsi que de rapport aux saisons et à la nature. Les grands feux et les marches sont aussi une façon de mieux connaître la

Wallonie. Les écologistes sont très attachés à ce folklore qui permet de promouvoir et de protéger le territoire.

Elle considère que les grands rassemblements populaires ne sont peut-être pas assez mis en évidence dans la résolution telle qu'elle est proposée. Elle cite les Fêtes de Wallonie ou le Doudou à Mons.

Elle partage le point de vue de M. Dupont selon lequel la majorité promeut le folklore alors que nombre de mesures du Gouvernement MR-Engagés font l'inverse. S'il existe une volonté de promouvoir le folklore, les carnavals et la liberté d'expression que représente ce temps spécifique des carnavals dans la construction même de la société, il faut le faire jusqu'au bout, et accepter à un moment que ce soit critique et que ce folklore participe effectivement à la convivialité. Cela s'inscrit également dans une culture wallonne de la liberté d'expression.

Elle relève que les événements plus culturels qui mettent en avant l'espace public, ne sont pas évoqués dans la résolution. Elle cite ainsi Namur en mai, Les Sentiers d'Art à Gesves, la Biennale de la photographie à Marchin. C'est aussi une promotion pour tout un chacun et Ecolo regrette que cela ne figure pas dans la résolution. Le folklore concerne aussi le patrimoine immatériel qui est une compétence de la Fédération Wallonie-Bruxelles. À ce sujet, elle rappelle qu'Ecolo a été porteur, sous la législature précédente, de la reconnaissance de plusieurs folklores et patrimoines, notamment les Échasseurs de Namur, la balle pelote, le lapin perdu de Tournai ou le Corso fleuri. Elle demande pourquoi cette résolution arrive maintenant alors que le transfert de compétences était programmé dans la DPR et si cela remet en question ce transfert.

Elle constate que le folklore connait des difficultés financières, surtout pour ce qui concerne le maintien des artisans qui fabriquent les costumes par exemple, et qui font souvent partie de familles qui exercent cette activité depuis plusieurs générations. Elle souhaite savoir s'il y a un soutien prévu pour ces familles d'artisans et pour la promotion de ces métiers.

Mme Cremasco relève que la résolution ne comprend pas de demande claire au Gouvernement pour ce qui concerne la place des femmes dans le folklore alors qu'il s'agit d'une vraie problématique. Elle souligne l'importance de cette question pour le Groupe Ecolo et demande la raison pour laquelle ce n'est pas prévu.

Elle se réjouit qu'une évaluation soit prévue au point 5 des demandes adressées au Gouvernement mais trouve que cette demande devrait être prioritaire.

Elle partage l'opinion de Mme Roberty selon laquelle le point 7 est vague. Elle estime que cette demande est équivalente à celle reprise au point 5.

Elle aborde ensuite la notion d'ambassadeur du folklore de Wallonie et souhaite savoir ce que recouvre cette notion.

2. Point de vue du Gouvernement

Mme la Ministre remercie les députés pour les échanges qui ont permis de souligner l'importance du tourisme comme vecteur économique. Ce folklore s'inscrit dans le tourisme durable et local, repose sur l'histoire locale, est animé par les habitants. Elle rappelle que Tourisme Wallonie et VisitWallonia prévoient des pans importants au sein de leur budget respectif pour le valoriser.

Pour ce qui est du plan Oxygène et de la gratuité, elle dit entendre les doléances mais insiste pour que le débat reste dans ses compétences.

Par rapport au tourisme et au folklore, chacun a mis en avant dans ses interventions son carnaval ou son attractivité locale. Elle invite les députés à utiliser davantage les outils de VisitWallonia et ceux des maisons du tourisme pour aller découvrir d'autres offres folkloriques.

Elle souhaite mettre en avant plusieurs éléments.

Par rapport au renforcement de la promotion touristique du folklore wallon, que ce soit en Belgique ou à l'étranger, elle rappelle que le folklore est un des éléments de l'attractivité touristique de la Wallonie et il doit s'intégrer dans la stratégie globale de VisitWallonia, en articulation avec les autres formes de tourisme. Elle ne veut pas que ce soit abordé dans une approche complètement isolée de valorisation du folklore en faisant fi du reste. Il faut continuer à y accorder une attention particulière, c'est un élément sur lequel il faut capitaliser.

Concernant l'identité authentique et les grands événements, ceux-ci ont un fort impact médiatique, un fort impact économique qui participe à la valorisation de la Wallonie. Il faut continuer à les valoriser, comme sont valorisés les autres événements qui sont porteurs d'attractivité et de retombées pour la Wallonie. Les maisons du tourisme jouent déjà un rôle majeur et essentiel de coordination et de valorisation locales. Il est possible de les sensibiliser à en faire encore davantage, tout en veillant à ne pas alourdir dans un même temps leurs missions ni leur imposer une hiérarchisation des événements qu'elles souhaitent valoriser ou non.

Pour ce qui est de l'inclusion dans la stratégie de communication de la promotion d'évènements folkloriques, en veillant à utiliser tous les canaux de communication adéquats, Mme la Ministre est d'accord avec l'intention et la manière proposée de travailler, elle pense cependant, qu'il faut laisser à VisitWallonia l'expertise de sélectionner les canaux avec lesquels il doit travailler plutôt que de les lui imposer.

Par rapport aux enquêtes, elle estime qu'il est intéressant de pouvoir quantifier, mais avec prudence et réalisme. D'une part, pouvoir clairement isoler les impacts induits par rapport au folklore reste complexe, puisque cela s'inscrit dans quelque chose de plus macroéconomique. Elle plaide davantage pour des indicateurs qualitatifs. Il existe déjà des données qui existent en la matière, sur lesquelles il faut capitaliser. Elle propose donc d'évaluer pour des événements folkloriques à fort impact. Il est techniquement et matériellement peu réaliste de demander à Tourisme Wallonie d'aller

mesurer l'impact de chacune des manifestations folkloriques qui ont lieu sur l'ensemble du territoire.

Le folklore relève avant tout du patrimoine culturel immatériel, qui est une compétence de la Fédération Wallonie-Bruxelles, avec laquelle il faut continuer d'avancer. La Déclaration de politique régionale prévoit un transfert de compétence de la Fédération Wallonie-Bruxelles vers la Région wallonne mais Mme la Ministre précise que ce transfert ne peut pas être opéré tant qu'il n'y a pas de Gouvernement à la Région bruxelloise.

Pour ce qui est du soutien renforcé des événements folkloriques wallons, l'intervenante renvoie au soutien amené à l'ensemble des événements wallons, en fonction du nouveau Code wallon du Tourisme, d'une part, et de l'appui renforcé aux événements qui est amené via VisitWallonia.

Elle rejoint pleinement les députés par rapport à l'importance des événements pour l'attractivité touristique de la Wallonie et pour les retombées qui en découlent.

Le texte a l'examen a pour objectif de remettre en avant tout l'atout du folklore au niveau de l'offre touristique wallonne et de permettre de mieux structurer cette offre. En outre, le concept d'ambassadeur est un élément intéressant. Elle entend l'analyser avec les services et voir comment il est possible de capitaliser davantage sur ce concept d'ambassadeur.

Il faut continuer de capitaliser sur ce qui est folklorique, sur ce qui est culturel. Des événements comme « Namur en mai » contribuent à l'image et à l'attractivité touristique de la Wallonie.

Le Code wallon du Tourisme permet de nouveaux mécanismes de soutien en la matière. L'aspect folklorique, tourisme durable, culture sera davantage pris en considération parce que cela fait partie du pan fort de l'offre.

3. Réponses des auteurs

Mme Desalle explique que les auteurs travaillent depuis plusieurs mois sur cette proposition de résolution et qu'il n'est aucunement question d'opportunité liée à l'agenda.

La portée de la résolution est générale, elle ne se limite pas aux marches et aux carnavals. Elle précise qu'il était toutefois difficile de dresser une liste exhaustive.

L'objectif de la résolution n'est pas de créer de nouvelles contraintes ni de mobiliser des ressources supplémentaires, mais de s'appuyer sur les acteurs existants, en particulier VisitWallonia, sur les organismes touristiques, sur l'Observatoire wallon du tourisme, pour renforcer ensemble la promotion de la Wallonie.

Elle se dit persuadée que la résolution, dans ce contexte géopolitique anxiogène, peut apporter cette fierté wallonne.

Elle revient sur la notion d'ambassadeurs de la Wallonie et explique que l'idée est née en suite de l'étude concernant la perception du tourisme vis-à-vis des citoyens. Les auteurs ont souhaité que les citoyens soient fiers de la Wallonie et de son folklore et ont considéré qu'il était possible d'accentuer cette fierté grâce aux citoyens qui portent avec fierté leur région et leur folklore.

C'est dans ce sens que cette proposition de résolution a été imaginée. Il s'agit d'une opportunité à saisir et d'un objectif à poursuivre : valoriser la fierté wallonne, le lien social et le vivre-ensemble.

M. Chintinne partage la considération de Mme Cremasco quant à la présence des femmes dans le folklore. Le folklore doit évoluer et cette évolution viendra peut-être dans un autre texte.

Lors de la crise de la Covid, tout le monde s'est interrogé sur le poids économique du folklore et personne n'était capable de le dire. Il rappelle que lors de cette même crise, le Ministre-Président a dit aux louageurs qu'ils faisaient partie du folklore.

Les auteurs ont souhaité insister sur le travail de VisitWallonia et des maisons du tourisme, car ils ont constaté que certaines marches et certains carnavals reconnus par l'UNESCO étaient bien présents, mais pas tous. Afin de faire reconnaitre le folklore, il faut impérativement qu'il y ait une visibilité totale et que les événements soient répertoriés. Certains sites, répertorient les 12 marches reconnues et les carnavals reconnus mais pas les autres. Le folklore vit, crée du lien social et de la cohésion sociale, et il faut continuer à perpétuer les choses.

Au sujet des maisons du tourisme, il faut continuer à soutenir le folklore. Certaines rencontrent des difficultés quant à la promotion et à d'autres actions.

Au niveau des ambassadeurs, il rejoint les propos de Mme Desalle et souligne que la personne qui parle le mieux du folklore est la personne présente au sein du territoire. Si ces personnes parlent de ce folklore, elles le font rayonner. Dès lors, ce concept d'ambassadeur semble utile.

Enfin, quant aux financements liés au plan Oxygène, il précise qu'il fait partie au niveau communal d'une coalition MR-Les Engagés où, bien que soumis au plan Oxygène, des moyens ont été trouvés pour maintenir le folklore.

Il explique que des postes d'ambassadeurs ont été créés au niveau du patrimoine et autres en Province de Liège. L'objectif est de promouvoir son patrimoine et son folklore, de discuter.

4. Répliques des membres

Mme Roberty indique qu'elle n'a pas obtenu de réponses à l'ensemble de ses questions. Elle comprend que cette proposition de résolution est une première étape ou une étape supplémentaire pour que la Wallonie renforce et défende encore son folklore et les activités locales. Tous les groupes sont d'accord pour dire à quel point il est important de préserver et de valoriser le folklore et les nombreuses activités qui sont reconnues, notamment au niveau du patrimoine immatériel de l'UNESCO, mais il est aussi important de rappeler que la Wallonie ne vient pas de rien et que ce texte ne propose pas quelque chose de nouveau.

Concernant l'évaluation prévue au point 5, elle partage l'idée de Mme Cremasco de le mettre en point 1.

Elle note la difficulté de confier de nouvelles missions à VisitWallonia sans lui apporter des moyens financiers supplémentaires.

Elle fait part de sa perplexité vis-à-vis de certaines réponses qu'elle n'a pas reçues de la part des auteurs du texte. Il s'agit de questions précises dans la mesure où ils invitent le Gouvernement à renforcer de manière structurelle le soutien au folklore. Elle demande ce que recouvre cette notion s'il ne s'agit pas d'octroi de nouveaux moyens financiers.

Elle reconnait qu'une proposition de résolution, fait part d'une intention mais la Ministre et son Gouvernement vont devoir s'en saisir, sans quoi le dépôt d'un texte présente peu d'intérêt.

Dans la question relative aux compétences allant de la Fédération Wallonie-Bruxelles à la Région wallonne, elle demandait s'il fallait y voir une inflexion de la position de la majorité qui privilégierait désormais de simples mécanismes de synergie plutôt qu'un transfert de compétences tel qu'annoncé dans la DPR. Elle n'a pas de réponse à la question.

Elle entend tout l'intérêt de protéger le folklore, de faire rayonner le folklore wallon à l'international, mais même sur le territoire belge, francophone, wallon, et aussi flamand et germanophone. Elle reste dubitative.

Tous les groupes doivent soutenir toutes les initiatives qui feront en sorte de renforcer ce qui fait la richesse du folklore, du tourisme et de la Wallonie.

Elle demande pourquoi la majorité n'a pas proposé à l'opposition de s'associer au texte alors que le sujet est consensuel.

M. Dupont reconnait que les discussions sont intéressantes. Il s'inscrit en faux devant les propos de Mme la Ministre indiquant qu'il y avait un mélange des débats lorsqu'il critique le plan Oxygène. Il estime en effet que les compétences ne sont pas en vase clos et que ce que fait le Ministre des pouvoirs locaux en imposant la location payante des salles dans les villes sous plan Oxygène a un impact sur les compétences de la Commission du tourisme et du patrimoine. Il rappelle que l'ensemble du Gouvernement dans lequel siège Mme la Ministre a décidé de faire porter l'effort budgétaire de la Région wallonne de 95 millions d'euros auprès des communes. C'est l'ensemble de la politique du Gouvernement qui amène à déforcer le folklore régional.

Il revient sur le point 7 qui semble illogique. En effet, le texte prévoit qu'il faut renforcer, d'une part, et, d'autre part, qu'il faut « analyser l'opportunité d'éventuellement soutenir ».

Il reprend les propos de Mme Desalle selon lesquels il n'y aura pas de ressources financières supplémentaires. Cela répond donc à la question de Mme Roberty.

M. Dupont estime que le texte est bien. Il est d'accord avec le fait de renforcer la promotion touristique, l'identité wallonne, d'évaluer le tourisme lié au folklore, d'encourager les maisons du tourisme. Il estime que le texte est faible et qu'il ne comprend rien qui mérite de s'y opposer. Il sait que le texte n'aura pas d'impact car la majorité définance partout, qu'elle définance le folklore et qu'elle met sous pression toutes les associations liées à ce folklore.

Mme Cremasco considère que ce texte enfonce des portes ouvertes. Tout ce que les études de VisitWallonia et ce que Mme la Ministre a mis en évidence a déjà été fait. Tout le monde est d'accord pour dire que le folklore est très important pour la Wallonie.

Elle regrette que la majorité ne semble pas disposée à compléter le texte avec une demande relative à la présence des femmes ou à l'artisanat lié au folklore. Elle n'a reçu aucune réponse d'ouverture aux différentes particularités qu'elle a cité. Elle estime que le texte à l'examen n'apportera aucune amélioration.

Elle demande comment seront désignés les ambassadeurs et quelles seront les tâches qui leur seront confiées et quels moyens humains ou financiers seront mis à leur disposition.

Mme Desalle répond à Mme Cremasco que la notion d'ambassadeur doit encore évoluer. Elle explique que l'idée vient des ambassadeurs de la propreté.

V. VOTE SUR L'ENSEMBLE

À l'unanimité des membres, la Commission du tourisme et du patrimoine recommande l'adoption de la proposition de résolution par l'assemblée plénière.

VI. RAPPORT

À l'unanimité des membres, il est décidé de faire confiance à la présidente et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

La Rapporteuse,	La Présidente,
A. GYSEN	V. BLUGE

VII. TEXTE ADOPTÉ PAR LA COMMISSION

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

visant à renforcer la promotion touristique du folklore wallon en Belgique et à l'étranger

Le Parlement de Wallonie,

A. Vu la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles ;

B. Vu le Code wallon du Tourisme ;

C. Vu le Code wallon du Patrimoine ;

D. Considérant la Déclaration de politique régionale 2024-2029 qui vise à promouvoir l'image unique de la Wallonie et à renforcer la valorisation de ses atouts, notamment son folklore ;

E. Considérant que plusieurs manifestations traditionnelles sont inscrites au patrimoine culturel immatériel de l'humanité par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) ;

F. Considérant que certaines manifestations traditionnelles d'envergure de Wallonie sont reconnues comme élément emblématique du patrimoine culturel immatériel de la Communauté française ;

G. Considérant la charte éthique que devront respecter d'ici 2029 tous les folklores inscrits au patrimoine culturel immatériel de la Communauté française et qui engage ces derniers à promouvoir activement l'égalité des genres ;

H. Considérant que le folklore wallon, véritable symbole de convivialité, d'accueil et d'art de vivre, contribue à l'attractivité et au rayonnement de la Wallonie et que sa notoriété possède encore une marge de progression au-delà du territoire wallon ;

I. Considérant l'étude « Stratégie Tourisme 2030 », réalisée en 2021 par le cabinet de conseil Roland Berger en collaboration avec le Commissariat général au Tourisme et VISITWallonia qui identifie l'axe « Authenticité, folklore, culture et patrimoine » comme identité touristique à prioriser au regard de sa pertinence stratégique et de son potentiel pour renforcer l'attractivité touristique de la Wallonie en prolongeant les durées de séjour et en augmentant les retombées économiques ;

J. Considérant que le tourisme wallon au sens large représente 8 milliards d'euros de chiffre d'affaires, 4,04 pour cent de la valeur ajoutée brute wallonne et 65 000 emplois, selon les statistiques de Tourisme Wallonie ;

K. Considérant que la Wallonie compte 7 641 hébergements touristiques, reconnus et non reconnus par Tourisme Wallonie, qui totalisent une capacité de plus de 136 000 places et ont enregistré 14,7 millions de nuitées en 2024 selon les chiffres de la Direction générale Statistique (STATBEL) et de l'Observatoire wallon du Tourisme ;

L. Considérant que la Wallonie compte 328 attractions touristiques et musées qui ont enregistré 12,8 millions de visiteurs en 2024 selon les chiffres de l'Observatoire wallon du Tourisme ;

M. Considérant les retombées économiques liées aux spectateurs qui se déplacent pour assister aux événements folkloriques, en particulier pour les secteurs de l'hébergement touristique, des attractions touristiques et de l'hôtellerie, de la restauration et des cafés (Horeca) ;

N. Considérant le manque de centralisation des calendriers et informations pratiques relatives aux événements folkloriques à destination des touristes ;

O. Considérant que l'association sans but lucratif VISITWallonia est chargée, en vertu du Code wallon du Tourisme, de la promotion et du marketing de la Wallonie en tant que destination touristique, tant en Belgique qu'à l'international ;

P. Considérant le rôle des maisons du tourisme dans la promotion de leur territoire, en cohérence avec la marque touristique de destination et la stratégie de VISITWallonia ;

Q. Considérant l'enquête de 2025 de l'Observatoire wallon du Tourisme sur la perception du tourisme par les habitants/résidents secondaires qui montre que :

   a) 67 pour cent des personnes interrogées dans l'enquête se disent fiers d'habiter leur commune ;

   b) 62 pour cent des personnes recommandant leur commune comme destination touristique mettent en avant la culture et la richesse du patrimoine ;

   c) 19 pour cent des personnes interrogées expriment le souhait de s'impliquer davantage dans le développement touristique de leur commune : 42 pour cent d'entre elles souhaitent être associés aux outils de promotion et 12 pour cent envisagent un engagement bénévole dans le développement touristique ;

d) 20 pour cent des répondants encouragent les échanges culturels et un nombre égal de répondants désire contribuer à la préservation et à la valorisation de la culture locale ;

R. Considérant la nécessité de créer une démarche structurée afin de faire connaître le folklore local ;

S. Considérant les limites actuelles dans la disponibilité de données statistiques relatives au folklore et au tourisme y lié ;

T. Considérant les missions de Tourisme Wallonie, réalisées par l'Observatoire wallon du Tourisme, en matière de collecte, d'analyse et de diffusion des données liées à la politique touristique, ainsi que son rôle de veille et d'analyse statistique visant à objectiver les choix stratégiques à mettre en oeuvre dans ce domaine.

Demande au Gouvernement wallon,

1. de renforcer la promotion touristique du folklore wallon en Belgique et à l'étranger afin d'accroître sa visibilité et dès lors les retombées économiques en Wallonie ;

2. de renforcer la promotion touristique de l'identité authentique, accueillante et conviviale de la Wallonie via VISITWallonia à travers la promotion d'événements folkloriques, piliers de l'identité wallonne, notamment les grands événements à fort impact médiatique et économique, auprès des publics belges, européens et internationaux ;

3. d'encourager les maisons du tourisme, conjointement avec les offices du tourisme, à promouvoir les événements folkloriques représentatifs de leur territoire, en diffusant clairement les dates à laquelle se tiennent ces événements et en favorisant leur mise en réseau avec d'autres acteurs touristiques, associatifs et économiques locaux ;

4. de charger VISITWallonia, en collaboration avec les maisons du tourisme, d'inclure dans leur stratégie de communication la promotion d'événements folkloriques représentatifs du territoire wallon (carnavals, ducasses, Marches de l'Entre-Sambre-et-Meuse, grands feux, processions, grands tours, etc.) s'inspirant de la campagne « Fin de l'hiver » et veillant à utiliser tous les canaux de communication adéquats ;

5. d'évaluer le tourisme lié au folklore wallon afin de mesurer son impact et d'orienter les actions futures, notamment en intégrant des questions ou rubriques spécifiques sur ce thème dans les enquêtes réalisées auprès des clients, opérateurs et organismes touristiques par l'Observatoire wallon du Tourisme et en mobilisant les données collectées par VISITWallonia ;

6. d'engager des réflexions autour de la création d'un concept d'« Ambassadeur du folklore de Wallonie » au niveau des territoires, offrant à tout citoyen souhaitant s'impliquer dans la promotion de son folklore une démarche structurée, dans une optique de développement touristique et économique ;

7. d'analyser l'opportunité de soutenir de manière renforcée les événements folkloriques wallons ;

8. de renforcer les synergies entre les compétences en matière de patrimoine culturel immatériel de la Communauté française et les compétences touristiques de la Région wallonne.